



Volet B

# Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au  
Moniteur  
belge



\*26038210\*

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

06 MARS 2026

DU BRABANT WALLON

Greffe

N° d'entreprise: 0471.860.557

**Nom**

(en entier) : ACTITO

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Athéna 1, 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

**Objet de l'acte : Nominations - Révocations**

Lors de la délibération du 23/02/2026, l'assemblée générale a débattu des questions suivantes et a décidé ce qui suit.

1/ Démission de SRL Quepaq comme personne déléguée à la gestion journalière.

L'assemblée générale décide de la démissionner de SRL Quepaq, ayant son siège à 1170 Bruxelles, Avenue des Taillis 11, comme personne déléguée à la gestion journalière représentée par M. Quentin Paquot, et ce à compter du 11/03/2026.

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge à Quepaq SRL (0760.894.922) située Avenue des Taillis 11 - 1170 Watermael-Boitsfort pour l'exercice de son mandat de personne déléguée à la gestion journalière de Qualifio SA, dans la mesure où il résulte des comptes et des informations dont l'Assemblée a eu connaissance.

2/ Nomination de SRL LM2C comme personne déléguée à la gestion journalière.

L'assemblée générale décide de la nomination de SRL LM2C représentée par M. Laurent Mélon, ayant son siège à 1652 Beersel, Ingendaellaan 64, comme personne déléguée à la gestion journalière, et ce à compter du 23/02/2026.

3/ Nomination de Alexandre Delvaux comme personne déléguée à la gestion journalière.

L'assemblée générale décide de la nomination de Alexandre Delvaux, demeurant à 1160 Bruxelles, Rue Du Docteur 18, comme personne déléguée à la gestion journalière, et ce à compter du 23/02/2026.

En cette qualité, les pouvoirs de gestion journalière et de représentation suivants sont attribués à Alexandre Delvaux et à LM2C (via Laurent Mélon comme représentant permanent), chacun agissant séparément :

- (i) signer la correspondance journalière ;
- (ii) acheter et vendre tout bien et exécuter toute opération commerciale normale ;
- (iii) recevoir toutes sommes ou valeurs dues à la Société en principal, intérêts et accessoires, pour quelque cause que ce soit, donner quittance et décharge de toutes sommes ou valeurs reçues au nom de la Société ;
- (iv) ouvrir et clôturer tout compte auprès d'institutions financières, disposer des pouvoirs bancaires tels que communiqués aux institutions financières de la Société ;
- (v) retirer et recevoir au nom de la Société, en particulier de la poste, des douanes et accises, messageries et chemins de fer, tous paquets, lettres, caisses, colis ou recommandés, contenant des valeurs déclarées ou non, se faire remettre tout dépôt, signer tout connaissance, lettre de voiture et autres documents nécessaires et signer toute décharge ;
- (vi) nommer et révoquer tout agent et travailleur de la Société, fixer leurs traitements, commissions, salaires et gratifications ainsi que toutes les autres conditions de leur emploi et de la rupture de celui-ci ;
- (vii) requérir toute inscription et modification à la Banque-Carrefour des Entreprises ;

- (viii) procéder à l'résiliation de la Société à toute organisation professionnelle ;
- (ix) conclure des contrats de location et baux relatifs à tout bien mobilier ou immobilier ;
- (x) dans les limites de la gestion journalière, représenter la Société devant les tiers et devant toute administration ;
- (xi) déléguer à une ou plusieurs personnes une partie des pouvoirs qui leur sont confiés, telle que déterminée par Alexandre Delvaux et/ou LM2C, et pour la durée qu'ils fixent.

Ces décisions relatives à la gestion journalière prennent et à la date du 23 février 2026.

Alexandre Delvaux & LM2C acceptent cette nomination.

#### Procuration

L'Assemblée décide de donner procuration à la société ADMINCO, Rue des Anciens Étangs 55 à 1190 Bruxelles, représentée par Jordan Kanda-Boko, pour signer, déposer et publier la présente résolution aux Annexes du Moniteur belge et/ou l'inscrire au Guichet d'entreprise et/ou auprès de toute autre autorité administrative compétente. Cette procuration n'engage ni la société ADMINCO ni ses représentants pour une quelconque responsabilité vis-à-vis de la gestion interne de la société.

Jordan Kanda-Boko pour Adminco (Adm+)

Mandataire

ADMINCO  
17.03.2026